



**FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE**

DES SPOLIATIONS, HARCELEMENTS ET DISCRIMINATION ENVERS LES  
DEPLACES DE GUERRE DE 1993 INDIGNENT LES BURUNDAIS

novembre 2017

**TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES .....	i
0. INTRODUCTION .....	1
I. UNE GUERRE FROIDE ENTRE LES AUTORITES COMMUNALES ET LES DEPLACES .....	2
II. DES DEPLACES DE GUERRE DU SITE DE RUHORORO CONSIDERES COMME GENANTS PAR L'ADMINISTRATION .....	3
III. RETOUR FORCE DES DEPLACES DANS LEURS COLLINES EN PREPARATION .....	4
IV. LES DEPLACES DE GUERRE ACCUSES INJUSTEMENT DE TOUS LES MAUX.....	5
V. CONCLUSION.....	7

## 0. INTRODUCTION

Les déplacés de guerre de 1993 au Burundi sont dans le collimateur de l'administration du CNDD-FDD qui nourrit une haine viscérale contre ce groupe de personnes depuis que ce parti était encore dans le maquis. En témoigne l'attaque armée historique que le mouvement a perpétrée sur le site de déplacés de Bugendana au cours de laquelle des dizaines de rescapés de guerre ont été froidement massacrés.

L'administration publique burundaise vouée à la cause du parti CNDD-FDD au pouvoir aujourd'hui s'attaque acharnement aux déplacés de guerre de 1993. Dans tous les coins et recoins où des sites de déplacés sont implantés, le mot d'ordre est le même : harceler et intimider les habitants de ces sites et les contraindre à retourner sur leurs collines d'origine.

Ils sont notamment accusés de soutenir, sans preuves, la rébellion contre le Président Pierre Nkurunziza. En outre, l'administration et les jeunes Imbonerakure regardent d'un œil très jaloux ces sites de déplacés de guerre, qui ont été bien exploités et désirent à tout prix s'en approprier.

Les cas illustratifs les plus récents concernent le site de déplacés de Ruhororo, en province Ngozi, le site de déplacés de Kiremba en province Muyinga, celui de Ruyange, commune Rugazi en province Bubanza et le site de Kigoma en province Karusi.

La politique de démantèlement des sites de déplacés de guerre de 1993 se généralise dans toutes les provinces du pays, au moment où les auteurs des crimes commis n'ont jamais été inquiétés. Les déplacés de guerre craignent d'être tués s'ils retournent sur leurs collines d'origine, dans un contexte socio-politique où l'autorité au plus haut sommet de l'Etat est entrain de ressusciter le démon des divisions ethniques, comme stratégie de se maintenir éternellement au pouvoir.

## **I. UNE GUERRE FROIDE ENTRE LES AUTORITES COMMUNALES ET LES DEPLACES**

Après une tentative de spoliation et de démantèlement, en passant par la CNTB, du site de déplacés de guerre de Kiremba, commune Gasorwe, province Muyinga, ces derniers ont organisé une résistance pacifique en refusant de vider le lieu suite au forçage de l'administration. Aujourd'hui, ils sont contraints par le conseil communal de payer 70.000 Fr bu par ménage. Une décision prise par le conseil communal dans sa réunion tenue mi-septembre 2017.

Au mois de juillet à mi-août 2017, ce même conseil communal avait ordonné à ces déplacés de guerre à vider le lieu, en vain, car ces derniers ont refusé d'exécuter.

Vu la résistance de ces déplacés, le conseil communal a changé de stratégies, surtout que les enquêtes effectuées venaient de prouver que le site de Kiremba est implanté sur des terres domaniales.

A présent, selon des sources concordantes sur place, l'on assiste à « une guerre froide » entre les déplacés du site de Kiremba et l'administration de la commune Gasorwe et surtout le président du conseil communal.

La même tension règne entre les déplacés de guerre du site Ruyange situé en zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza depuis le 20 octobre 2017. Au cours d'une réunion dirigée par l'administrateur communal accompagné de ses deux conseillers, une décision visant la démolition de ce site a été prise. L'administrateur communal de Rugazi, Madame Sylvie Nizigama avait bien précisé que ces déplacés devaient déménager, car disait-elle, la sécurité est totale dans tout le pays. Le site des déplacés de Ruyange compte aujourd'hui plus de 150 personnes regroupés dans 40 ménages. Parmi eux, nombreux sont les enfants et les vieillards. L'ultimatum donné pour quitter l'endroit avait été fixé pour le 28 octobre 2017.

Ainsi, 14 maisons ont été démolies par l'administration communale cette même date. Sylvie Nizigama précise que le lieu doit être libéré pour l'extension du centre de santé qui se trouve dans les environs.

Dans la matinée du 26 novembre 2017, des policiers ont encerclé le site de déplacés de Ruhororo en province Ngozi. Des jeunes garçons dont des élèves étaient la cible d'arrestations et de coups de matraques. Selon des témoins, la scène était horrible, les policiers semblaient enragés à la poursuite des déplacés qui fuyaient partout, criaient au secours, hurlaient demandant pardon aux policiers alors qu'ils n'avaient rien fait de mal. Le Commissaire régional de la police, Eustache Ntagahoraho commandait l'opération de chasse à l'homme, accusant ces déplacés d'être des rebelles contre le régime du CNDD-FDD au pouvoir. Une vingtaine de jeunes tabassés et arrêtés ont par la suite été relaxés après paiement de rançons, selon des sources sur place.

## **II. DES DEPLACES DE GUERRE DU SITE DE RUHORORO CONSIDERES COMME GENANTS PAR L'ADMINISTRATION**

Ces déplacés se lamentent que leurs terres sont spoliées par l'administration communale et qu'aucune justice ne leur est rendue alors que les instances sont saisies.

Selon des informations recueillies dans ce site, la commune a refusé à une personne habitant le site depuis l'an 2014, d'exploiter sa propriété située sur la colline Ntiba, zone Mubanga, sous prétexte que cette propriété appartient à la commune. Aujourd'hui, une école fondamentale a été implantée dans cette propriété sans aucune indemnisation. La victime a porté plainte devant les instances habilitées contre la commune Ruhororo représentée par Nsabuwiganje Evariste, le conseiller social et politique mais la justice n'a pas encore tranché le procès.

La commune a aussi spolié une propriété à un autre habitant de ce camp de déplacés, où elle a construit un terrain mixte basket- volley ball sans donner d'indemnisation au propriétaire.

*« Nous vivons quotidiennement une situation grave d'insécurité, de menaces et d'intimidation. Aucune loi, aucune justice ne nous protègent plus. Les institutions de l'Etat qui devaient nous protéger ne le font plus. C'est comme si nous ne sommes plus des citoyens à part entière. Nous ne pouvons pas dire que nous sommes des étrangers dans notre pays car même des étrangers ont des lois qui les protègent », nous a lancé un déplacé de guerre contacté sur place.*

L'administrateur communal de Ruhororo Birukundi Mamerte use de discrimination politico-ethnique dans sa gestion administrative et sociale. Elle ne mesure plus les conséquences graves qui sont liées à ce genre d'agissements dans la gestion de l'Etat. Les habitants du site de déplacés de Ruhororo sont particulièrement visés par cette discrimination.

En date du 23 octobre 2017, un habitant du site a été la cible de la discrimination. C'était au moment où il avait reçu un marché pour nourrir les participants à une formation en micro-crédits qui a eu lieu au chef-lieu de la commune.

Après avoir appris que le marché avait été accordé à un déplacé du site Ruhororo, Ndiokubwayo Léopold, l'administrateur Birukundi Mamerte en collaboration avec le président du parti CNDD-FDD, ont décidé que la formation commence dès que le marché attribué à Ndiokubwayo Léopold est annulé.

Après de longues discussions, le chargé de la formation a téléphoné Ndiokubwayo Léopold et lui a recommandé de ne pas continuer les préparations. C'était au moment où il se préparait pour servir le thé pour le petit déjeuner. Léopold a insisté pour que le jour déjà commencé lui soit accordé, en vain. L'administrateur a ordonné que le marché soit accordé à Riyazimana Thérèse, épouse de l'ancien administrateur Baryakaziri Clément sous prétexte que celle-ci est membre du parti au pouvoir et donne des contributions financières au parti. La victime précise avoir enregistré une perte qui s'élève à plus 150000F burundais.

### **III. RETOUR FORCE DES DEPLACES DANS LEURS COLLINES EN PREPARATION**

L'autorité administrative de la province Karusi en collaboration avec celle de la commune Buhiga est déterminée à forcer les déplacés de guerre de 1993 à retourner sur leurs collines d'origine. La décision a été prise lors d'une réunion tenue par le gouverneur de province Mbarushimana Carinie en date du 23 octobre 2017. Ce dernier leur empêche la réhabilitation de leurs maisons détruites suite à une pluie torrentielle mêlée de vents violents. Il leur demande de retourner sur leurs collines d'origine en arguant que la paix est totale et qu'il n'y a aucune raison de rester dans un site de déplacés de guerre.

Le site de Kigoma concerné par ces menaces compte au moins 8000 personnes regroupés dans 1300 ménages dont la majorité est de la composante sociale tutsi, rescapés des massacres interethniques de 1993, après la mort du Président Melchior Ndadaye. La province Karusi s'étant illustrée parmi les provinces qui ont connues plus de victimes pendant ces événements.

Ce projet macabre n'épargne pas le site des déplacés du site Ruhororo. Dans le souci de faciliter sa mise en application, une réunion des cadres du gouvernement s'est tenue à l'hôtel le Platon sis à Ngozi où certains déplacés de ce site avaient été invités d'une façon clandestine. Notre source nous indique que la majorité des déplacés qui avaient participé à cette réunion sont presque tous membres du comité créé par Nduwimana Albert, gouverneur de la province de Ngozi. Le présent comité est dirigé par Gahungu Jean (un pasteur de l'église des amis) et ce vice répond au nom de Bwabo Sylvère (un ancien membre des Forces de Armées burundaises) .

Selon cette source, ce comité a été créé sous prétexte qu'il assurerait la sécurité du site mais le constat est que ce comité a été créé en vue de faciliter le projet de démantèlement du site Ruhororo considéré comme le site pilote.

Actuellement, les déplacés du site Ruhororo s'inquiètent de ces réunions clandestines car ils se souviennent de la date du 4 novembre 2013 où l'administration en collaboration avec les Imbonerakure des communes Muhanga (Kayanza) Tangara (Ngozi) et Gihogazi (Karuzi) s'étaient donnés rendez-vous pour procéder à la démolition de maisons.

Les déplacés du site Ruhororo disent être inquiets des clauses de la réunion qui demeurent un secret car ceux qui ont participé à cette réunion ont été recommandé de ne rien dire à propos.

#### **IV. LES DEPLACES DE GUERRE ACCUSES INJUSTEMENT DE TOUS LES MAUX**

Dans une réunion tenue en date du 20 novembre 2017 par l'administrateur communal de Ruhororo en collaboration avec Baragunzwa Jean alias Kajandi, conseiller collinaire de Rwamiko, ces derniers se sont acharnés contre les habitants du site en leur accusant de tous les maux. Les participants étaient les habitants des collines Rwamiko, Bucamihigo, Nyamugari et kinyami sur lesquelles est érigé le site des déplacés Ruhororo.

- Dans son discours, le conseiller collinaire de Rwamiko Baragunzwa Jean alias Kajandi a affirmé que certains déplacés font des intimidations et menacent leurs camarades qui veulent adhérer au parti CNDD- FDD. Il a ajouté en disant que les déplacés du site Ruhororo se comportent comme des rebelles en boycottant toute activité de développement organisée,

notamment les travaux communautaires qui sont ni plus ni moins des activités de propagande du parti organisées chaque samedi. Lors de cette réunion Baragunzwa Jean n'a pas manqué de rappeler aux déplacés que Pierre Nkurunziza restera « au volant » tant qu'il sera en vie.

- Partant du discours de du conseiller collinaire, Mamerthe Birukundi, administrateur de la commune Ruhororo, a invité les déplacés d'adhérer massivement au parti CNDD-FDD, selon lui un parti sans discrimination ethnique car, dit-elle, « j'ai été nommée administrateur alors que je suis Tutsi ».

L'administrateur a ensuite accusé certains déplacés de participation au recrutement des rebelles qui sont en train de se préparer pour envahir le pays. Elle a indiqué que les autorités administratives sont au courant d'un grand mouvement de jeunes vers les pays voisins et a profité de l'occasion pour informer ces jeunes qu'aucun papier autorisant le dépassement des limites du pays ne leur sera donné par la commune. A la fin de son discours, l'administrateur communal a donné une remarque sévère aux gens qui diffusent les informations sur les radios Inzamba et Humura émettant à l'étranger, menaçant de les arrêter un jour et que ces radios n'interviendront pas pour les libérer.

Les participants à la réunion ont désavoué les discours de menaces et regretté de participer dans des réunions de recrutements pour le parti au pouvoir. Ils craignent pour leur sécurité car la majorité refuse d'adhérer à ce parti malgré les pressions de l'administration administrative, complètement vouée à la cause des ténors au pouvoir.

## V. CONCLUSION

Les déplacés de guerre de 1993 sont dans une situation de peur-panique sous des menaces et intimidations de l'administration à la base qui agit en complicité avec les miliciens Imbonerakure.

Le projet de démantèlement des sites de déplacés a pour finalité d'effacer les traces des massacres de 1993 et/ ou d'achever le plan d'élimination ethnique visiblement bien établi par le parti au pouvoir.

Les déplacés de guerre de 1993 partout où ils sont au Burundi, dénoncent une situation d'insécurité causée par ceux qui devraient les protéger c'est-à-dire l'administration communale et collinaire. Celle-ci s'acharne à leur faire rentrer de force sur leurs collines d'origine et les enrôler de force au sein du parti au pouvoir. Dans un contexte de discours de haine politico-ethnique, les déplacés de guerre disent avoir peurs de subir le sort des leurs tués lors des massacres ethniques qui ont suivi l'assassinat de Melchior Ndadaye en 1993.